

## Denis Côté

Président, Fédération des policiers et policières municipaux du Québec

C'est au Service de police de la Ville de Beloeil que M. Denis Côté débute sa carrière comme policier-patrouilleur en 1983, après avoir complété sa formation de base en techniques policières à l'Institut de police du Québec. Par la suite, il se joint au Service de police de Saint-Hubert et revient à Beloeil où il obtient sa permanence. Il y poursuit sa carrière jusqu'à son entrée à la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec (FPMQ). Simultanément à son travail, il continue ses études et obtient par la suite un certificat de criminologie et un baccalauréat en relations industrielles de l'Université de Montréal.

Impliqué au sein du mouvement syndical de son association dès ses premières années dans la force policière, il devient, en 1991, président de la Fraternité des policiers de la Ville de Beloeil.

En 1996, il se joint à la Fédération à titre de négociateur des conventions collectives et des régimes de retraite des associations. Fervent défenseur des droits des policiers et policières municipaux, il assure une représentation professionnelle et qualitative dans tous les dossiers qui lui sont confiés.

Fort de l'expérience acquise au fil des ans, il est élu à la présidence de cette organisation syndicale policière lors du Congrès triennal de 2004. Depuis son élection, les membres lui démontrent leur confiance en reconduisant à deux reprises son mandat par acclamation.

À titre de porte-parole de la Fédération, il met tout en œuvre pour défendre les droits et intérêts des policiers et policières municipaux du Québec. Il s'est prononcé sur plusieurs dossiers au cours des dernières années et a fait de nombreuses représentations auprès des diverses instances gouvernementales relativement à certaines législations dont, notamment, la sécurité publique, la sécurité routière, la sécurité privée, l'organisation policière et le maintien du registre des armes à feu. Son dernier cheval de bataille est le financement des corps de police municipaux, dossier qu'il prend particulièrement à cœur puisqu'il lui a permis de mettre à jour une iniquité qui touche l'ensemble des citoyens de la province.

Depuis le 8 mai 2011, il assume également la vice-présidence de l'Association canadienne des policiers. Il est membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés et siège à divers conseils d'administration et comités, dont ceux de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail secteur affaires municipales (APSAM), l'École nationale de police du Québec, le Conseil sur les services policiers du Québec et le Conseil sectoriel de la police.